



Rapporteur : M. PERRIN

48672

12 - Aménagement et développement des territoires

Contrat départemental de solidarité territoriale 2023-2028 de Monfort communauté - Actualisation de la programmation de fonctionnement 2023

Le lundi 16 octobre 2023 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme BILLARD), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme LARUE (pas de pouvoir donné), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEOUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h21.

La Commission permanente

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L.3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation des pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations du Conseil départemental en dates des 23 juin 2022, 29 septembre 2022 et 8

février 2023 ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 10 juillet 2023 ;

Exposé :

Avec la mise en place d'une 4^{ème} génération du dispositif, les contrats départementaux de solidarité territoriale représentent une enveloppe financière globale de 80,3 M€ pour la période 2023-2028. Le Département d'Ille-et-Vilaine a souhaité associer une nouvelle fois les 18 établissements publics de coopération intercommunale à la co-construction d'un projet partagé, bâti sur une vision commune des enjeux locaux et en cohérence avec les priorités des politiques portées par le Département.

L'enveloppe fonctionnement 2023 de Montfort Communauté est de 129 678 €.

La programmation de fonctionnement 2023 a fait l'objet d'une présentation en Commission permanente du 10 juillet 2023 avec une approbation pour un montant de 120 450 € et un reste à affecter de 9 228 €.

Il est proposé une actualisation de cette programmation prenant en compte 3 nouvelles demandes :

- organisation de manifestations équestres de haut niveau et amateurs, portée par l'association Equisports, à hauteur de 2 228 € ;
- manifestation du Triskell Trail Jam le 30 septembre 23, portée par l'association Triskell Bike pour un montant de 4 000 € ;
- voyage humanitaire du 23 octobre au 3 novembre 23 au Congo, portée par l'association les petites graines, pour un montant de 3 000 €.

Le comité de pilotage territorial du Contrat départemental de territoire de Montfort Communauté s'est réuni le 11 juillet 2023 et le conseil communautaire s'est réuni le 28 septembre 2023 et a validé cette actualisation de programmation 2023.

Décide :

- d'approuver l'actualisation de la programmation du fonctionnement jointe en annexe pour le Contrat départemental de solidarité territoriale 2023-2028 de la Communauté de communes de Montfort Communauté.

Vote :

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : M. MARTINS

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 17 octobre 2023

ID : CP20231763

Pour extrait conforme